

**Définition Croisée (n.f) : 1/ Croix de pierre ou de bois divisant une fenêtre 2/ Dans un édifice religieux, point de jonction entre la nef et le transept. On parle généralement de croisée du transept. 3/ On parle enfin de croisée d'ogives, lorsque deux ogives se coupent et permettent la formation d'une voûte.**

Du verbe croiser, dérivé de croix (latin crux). Victor Gay (Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance) le signale à l'année 1444 ,dans les comptes du roi René (d'Anjou) : « Ce sont les ouvraiges de maçonnerie que le roy fait faire en son chasteau de Baugé [...] y aura 7 fenestres croesées et 3 qui sont faictes, qui sont 10 croesées chascune à 6 fenestres. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation.

